

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance régulière des membres du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des sessions, le 20 août 2012 à 19 h 30, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire suppléant Paul Laurent, les conseillers Luc Drapeau, Normand Legault et Sylvain Sigouin. Le maire Richard Bénard, le conseiller Joé Deslauriers et la conseillère Carole St-Georges sont absents lors de cette séance.

Le secrétaire-trésorier et directeur général Michel Séguin est également présent.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 juillet 2012
4. Finance et trésorerie
  - 4.1 Fonds d'administration
  - 4.2 Fonds de parcs et terrains de jeux
  - 4.3 Fonds de roulement
  - 4.4 Fonds de règlement
  - 4.5 Dépôt du rapport budgétaire au 31 juillet 2012
5. Administration générale
  - 5.1 Règlement d'une réclamation déposée par madame Jacqueline Bardou, contrôleur canin
  - 5.2 Adoption d'une révision budgétaire pour l'année 2012 par l'Office municipal d'habitation
  - 5.3 Demande au ministère des Transports du Québec – empiètement d'une terrasse commerciale sur la rue Principale
  - 5.4 Engagement de la municipalité Saint-Donat - mise en place et entretien de la signalisation (bouées et affiches) concernant les restrictions de la rivière Blanche (Ouareau)
  - 5.5 Mandat pour l'exploitation d'un système de gestion intégrée des matières résiduelles (collecte des matières résiduelles)
  - 5.6 Mandat pour l'analyse du potentiel de recyclage du site et du bâtiment de l'ancien Provigo
  - 5.7 Mandat pour la démolition du 439, chemin Saint-Guillaume
6. Urbanisme et Environnement
  - 6.1. Demandes de dérogations mineures
    - 6.1.1 au au 110, chemin du Mont-Jasper
    - 6.1.2 au 132, chemin du Long-de-la Rivière
    - 6.1.3 sur le chemin Régimbald
  - 6.2 Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale
    - 6.2.1 au 319, avenue du Lac
  - 6.3 Mandat pour le contrôle des sédiments au chemin du Mont-Jasper
7. Loisirs sportifs et culturels
  - 7.1 Mandat pour la réalisation d'un plan directeur des parcs
  - 7.2 Autorisation de signature et aide financière pour la reconduction d'un protocole entente avec Ultimate XC
  - 7.3 Demande d'aide financière par Rythmes & Saveurs pour une campagne publicitaire télévisuelle
8. Travaux public et Parcs & Bâtiments
  - 8.1 Achat d'un tracteur à gazon
  - 8.2 Mandat pour le pavage chemin du Long-de-la-Rivière
  - 8.3 Mandat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection des réseaux d'égout et d'aqueduc sur la route 329 entre le chemin d'Unimin et la route 125
  - 8.4 Modification de la signalisation pour la vitesse et ajout de dos d'âne sur le chemin de la Baie de l'Ours Nord

9. Varia

9.1 Invitation au tournoi de golf de la Fabrique de Saint-Donat

9.2 Demande d'aide financière de la Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Laurentides – Vélo de la réussite

9.3 Demande d'aide financière du Centre de pédiatrie sociale Matawinie Ouest

9.4 Demande de don par les Filles d'Isabelle – bercethon 2012

9.5 Autorisation de signature pour la modification du protocole d'entente avec l'Association des Résidents de la Région du Lac Croche

10. Période d'information

10.1 Correspondance diverse

10.2 Mise à jour de l'information du projet sur le site de l'ancien Provigo

11. Période de questions

12. Fermeture de la séance

## 1. Ouverture de la séance

Le maire suppléant Paul Laurent procède à l'ouverture de la séance.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

**12-08-288** Il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est adopté en retirant les points **5.2 Adoption d'une révision budgétaire pour l'année 2012 par l'Office municipal d'habitation** et **9.2 Demande d'aide financière de la Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Laurentides – Vélo de la réussite** et en reportant le point **3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 juillet 2012**.

## 3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 juillet 2012

Point retiré.

### 4.1 Fonds d'administration

**12-08-289** Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent que les comptes présentés : chèques numéros 20121362 à 20121629 pour un montant total de 712 101,80 \$, au fonds d'administration soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussigné, Michel Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et/ou réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Michel Séguin  
Michel Séguin

Demande de vote sur la résolution par Normand Legault :

<u>Pour</u>	<u>Contre</u>
Luc Drapeau	Normand Legault
Sylvain Sigouin	

La résolution est adoptée à la majorité.

### 4.2 Fonds de parcs et terrains de jeux

**12-08-290** Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu d'accepter le dépôt par le secrétaire-trésorier et directeur général de l'état du fonds de parcs et terrains de jeux. Au 31 juillet 2012, le fonds s'élève à la somme 16 524,41 \$.

#### 4.3 Fonds de roulement

**12-08-291** Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de roulement :

- chèque n° 2012028 – *Ministère des Finances*, au montant de 538 \$
- chèque n° 2012029 – *Albert Viau Div Emco Limitee*, au montant de 422,53 \$
- chèque n° 2012030 – *Buro Plus Martin*, au montant de 202,92 \$
- chèque n° 2012031 – *Duo Design*, au montant de 178,22 \$
- chèque n° 2012032 – *Gloco Inc*, au montant de 1 014,06 \$
- chèque n° 2012033 – *Le Boisselier du Village*, au montant de 4 190,83 \$
- chèque n° 2012034 – *T3i Inc.*, au montant de 888,39 \$

Datés du 31 juillet 2012 (chèque n° 2012028) et du 13 août 2012 soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussigné, Michel Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-haut sont protégées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Michel Séguin

Michel Séguin

#### 4.4 Fonds de règlement

**12-08-292** Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu que les comptes présentés :

- chèque n° 2012010 – *Cima +*, au montant de 3 959,74 \$  
Attribué au fonds de règlement 09-786 « Automatisation des puits et travaux pour ajout d'un lit filtrant » et daté du 13 août 2012 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.
- chèque n° 2012011 – *Comeault Construction Inc.*, au montant de 65 305,80 \$  
Attribué au fonds de règlement 11-822 « Allard phase II » et daté du 13 août 2012 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.
- chèque n° 2012012 – *Entreprises Trans-Nord Ltée*, au montant de 747,34 \$  
Attribué au fonds de règlement 11-832 « Travaux dragage étang # 3 » et daté du 13 août 2012 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.
- chèque n° 2012013 – *Jobert Inc.*, au montant de 296 584,49 \$  
Attribué au fonds de règlement 12-840 « Revitalisation avenue du Lac » et daté du 13 août 2012 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

- chèque n° 2012014 – *Labo S.M. Inc.*, au montant de 210,40 \$  
Attribué au fonds de règlement 09-786 « Automatisation des puits et travaux pour ajout d'un lit filtrant » et daté du 13 août 2012 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.
- chèque n° 2012015 – *Nordmec Construction Inc.*, au montant de 243 574,67 \$  
Attribué au fonds de règlement 09-786 « Automatisation des puits et travaux pour ajout d'un lit filtrant » et daté du 13 août 2012 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

Je, soussigné, Michel Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut sont réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Michel Séguin  
Michel Séguin

#### 4.5 Dépôt du rapport budgétaire au 31 juillet 2012

**12-08-293** Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport budgétaire de la Municipalité de Saint-Donat au 31 juillet 2012 et daté du 3 août 2012.

À ce jour, les dépenses de la Municipalité s'élèvent à 6 094 225,05 \$, ce qui correspond à 48,81 % du budget de l'année en cours et à 50,22 % si nous y additionnons les sommes présentement engagées. Au même moment, en 2011, 7 185 190,39 \$ avaient été dépensés ce qui correspondait à 59,25 % du budget 2011.

#### 5.1 Règlement d'une réclamation déposée par madame Jacqueline Bardou, contrôleur canin

**12-08-294** ATTENDU les réclamations de madame Bardou, contrôleur canin suivant la fin de son contrat en octobre 2008 ;

ATTENDU que les réclamations portent sur les années 2006, 2007 et 2008 ;

ATTENDU les négociations entre la Municipalité et madame Bardou ;

ATTENDU l'entente survenue le 9 juillet 2012 ;

ATTENDU que suite à l'entente, la Municipalité désire se relever de l'article 2925 du Code civil du Québec

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu que la Municipalité paie les honoraires de 30 000 \$ pour les services rendus, tel que stipulé au protocole d'entente entre la Municipalité de Saint-Donat et madame Jacqueline Bardou, contrôleur canin pour les années 2006, 2007 et 2008. Le maire ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier sont également autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Donat, une quittance finale à intervenir entre les parties dans ce dossier.

5.2 Adoption d'une révision budgétaire pour l'année 2012 par l'Office municipal d'habitation

**Point retiré.**

5.3 Demande au ministère des Transports du Québec – empiètement d'une terrasse commerciale sur la rue Principale

**12-08-295**

ATTENDU la demande déposée par les propriétaires du restaurant Cuisto du Nord ;

ATTENDU que l'objet de la requête consiste en l'agrandissement de la terrasse existante sur le trottoir situé en façade pour une période approximative de cinq (5) mois soit de la Fête des Patriotes jusqu'à la Fête du Travail ;

ATTENDU que celle-ci sera dûment déposée à l'attention du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa prochaine rencontre prévue le 23 août 2012, le tout conformément à la réglementation en vigueur à cet égard ;

ATTENDU que la rue Principale est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec et que l'autorisation de cette entité sera, bien entendu, nécessaire à la concrétisation de ce projet ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Donat est en accord avec cet empiètement puisqu'elle favoriserait l'achalandage au cœur du village ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu d'informer, de façon officielle, le ministère des Transports du Québec de l'appui de la Municipalité de Saint-Donat quant au projet d'empiètement d'une terrasse commerciale sur la rue Principale par le restaurant Cuisto du Nord situé au 436, rue Principale.

5.4 Engagement de la Municipalité de Saint-Donat - mise en place et entretien de la signalisation (bouées et affiches) concernant les restrictions de la rivière Blanche (Ouareau)

**12-08-296**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Donat a entrepris un processus pour modifier les restrictions réglementaires sur la rivière Blanche (Ouareau) à 10km/h ;

ATTENDU l'analyse de la demande par Transport Canada ;

ATTENDU les commentaires de Transport Canada suivant cette analyse ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Donat s'engage à mettre en place et entretenir la signalisation (bouées et affiches) concernant les restrictions de la rivière Blanche (Ouareau) lorsqu'autorisées par Transport Canada.

5.5 Mandat pour l'exploitation d'un système de gestion intégrée des matières résiduelles (collecte des matières résiduelles)

**12-08-297** ATTENDU que le contrat de la Municipalité de Saint-Donat en cette matière venait récemment à échéance ;

ATTENDU que la Municipalité est allée en appel d'offres public le 25 juillet 2012 à cet égard ;

ATTENDU que les soumissions ont été ouvertes le 13 août 2012 à 13 h 30 ;

ATTENDU le rapport du directeur de l'Environnement en date du 14 août 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu de mandater la firme Compo Recycle pour l'exploitation d'un système de gestion intégrée des matières résiduelles (collecte des matières résiduelles) pour un montant de 1 695 156,72 \$, incluant les taxes, laquelle constitue la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de cet appel d'offres. Celui-ci est pour une durée déterminée du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 décembre 2013 et est sujet à négociation entre les parties compte tenu du dépôt d'une seule soumission que constitue la présente.

5.6 Mandat pour l'analyse du potentiel de recyclage du site et du bâtiment de l'ancien Provigo

**12-08-298** ATTENDU qu'à la demande du conseil municipal, la Direction générale a procédé à une demande de prix pour l'analyse du potentiel de recyclage du site et du bâtiment de l'ancien Provigo ;

ATTENDU la recherche de prix effectuée auprès de deux firmes spécialisées dans ce domaine ;

ATTENDU l'analyse des soumissions ainsi que la recommandation du directeur général ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Normand Legault et unanimement résolu de mandater la Fondation Rues Principales afin de procéder à analyse du potentiel de recyclage du site et du bâtiment de l'ancien Provigo pour un montant de 13 107,15 \$, incluant les taxes, laquelle constitue la plus basse soumission correspondant aux besoins de la Municipalité.

5.7 Mandat pour la démolition du 439, chemin Saint-Guillaume

**12-08-299** ATTENDU que le bâtiment situé au 439, chemin Saint-Guillaume est délabré ;

ATTENDU le rapport du directeur de l'Urbanisme daté du 24 juillet 2012 élaborant toutes les démarches entamées par ce service pour joindre les propriétaires en question, et ce, sans succès ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu de mandater la firme Dunton Rainville avocats afin de prendre les procédures nécessaires pour faire démolir le bâtiment et nettoyer le site du 439, chemin Saint-Guillaume.

6.1.1 Demande de dérogation mineure : au 110, chemin du Mont-Jasper

**12-08-300**

ATTENDU la demande de dérogation mineure no 2012-0045, présentée par monsieur Serge Bertrand, pour sa propriété située au 110 chemin du Mont-Jasper, étant constituée du lot 5-16, rang 3, canton Archambault et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 4825-70-5902 à l'effet de régulariser la localisation d'un balcon et d'un escalier extérieur, dont la distance par rapport à la limite latérale gauche du terrain est de 5,0 mètres, alors que la marge minimale latérale prescrite est de 7,5 mètres ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure vise une disposition du règlement sur le zonage no 91-351 pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure ;

ATTENDU que l'application du Règlement sur le zonage créerait un préjudice sérieux au requérant à savoir qu'il ne pourrait régulariser la localisation dudit balcon et de l'escalier ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires d'immeubles voisins de leurs droits de propriété et qu'elle ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 12 juillet 2012 ;

ATTENDU que la demande a été affichée le 3 août 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu d'accorder la demande de dérogation mineure no 2012-0045, présentée par monsieur Serge Bertrand, pour sa propriété étant constituée du lot 5-16, rang 3, canton Archambault, portant le numéro civique 110 chemin du Mont-Jasper et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 4825-70-5902 afin de régulariser la localisation d'un balcon et d'un escalier extérieur, dont la distance par rapport à la limite latérale gauche du terrain est de 5,0 mètres, alors que la marge minimale latérale prescrite est de 7,5 mètres. Le tout tel que présenté sur un certificat de localisation préparé par monsieur Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 12 juin 2012 et portant le no 875 de ses minutes.



6.1.2 Demande de dérogation mineure : au 132, chemin du Long-de-la-Rivière

**12-08-301**

ATTENDU la demande de dérogation mineure no 2012-0044, présentée par madame Della Annett, pour sa propriété située au 132 chemin du Long-de-la-Rivière, étant constituée d'une partie du lot 22, rang 3, canton de Lussier et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 5130-37-9111 à l'effet de permettre la construction d'un balcon attaché à la résidence unifamiliale existante, dont la distance par rapport à la ligne naturelle des hautes eaux de la rivière Ouareau serait de 11,57 mètres, malgré la bande de protection riveraine prescrite de 15,0 mètres ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure vise une disposition du règlement sur le zonage no 91-351 pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure ;

ATTENDU que l'application du Règlement sur le zonage créerait un préjudice sérieux à la requérante, à savoir qu'elle ne pourrait construire le balcon projeté ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires d'immeubles voisins de leurs droits de propriété et qu'elle ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 12 juillet 2012 ;

ATTENDU que la demande a été affichée le 3 août 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu d'accorder la demande de dérogation mineure no 2012-0044, présentée par madame Della Annett, pour sa propriété située au 132 chemin du Long-de-la-Rivière, afin d'autoriser la construction d'un balcon attaché à la résidence unifamiliale existante, dont la distance par rapport à la ligne naturelle des hautes eaux de la rivière Ouareau serait de 11,57 mètres, malgré la bande de protection riveraine prescrite de 15,0 mètres. Le tout tel que présenté sur un plan projet d'implantation préparé par monsieur Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 13 juin 2012 et portant le no 878 de ses minutes.

6.1.3 Demande de dérogation mineure : sur le chemin Régimbald

**12-08-302**

ATTENDU la demande de dérogation mineure no 2012-0048, présentée par monsieur Didier Zaffrezo, pour sa propriété située au chemin Régimbald, étant constituée du lot 35-2-2-3, rang 1, canton de Lussier et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 4731-05-7501 à l'effet de permettre le remplacement du lot précité en vue de la création de deux lots distincts, à savoir :

- a) Le lot projeté 35-2-2-6, rang 1, canton de Lussier, aurait une largeur en façade au chemin Régimbald de 34,63 mètres ;
- b) Le lot projeté 35-2-2-5, rang 1, canton de Lussier, aurait une largeur en façade au chemin Régimbald de 20,84, à laquelle il faut ajouter la largeur en front du lot existant no 36-2-9, la largeur totale en front au chemin Régimbald pour ce terrain serait donc également de 34,63 mètres

ATTENDU que les superficies et profondeurs minimales sont respectées ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure vise une disposition du règlement sur le zonage no 91-351 pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure ;

ATTENDU que l'application du Règlement sur le zonage créerait un préjudice sérieux au requérant à savoir qu'il ne pourrait procéder à la création des lots projetés;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires d'immeubles voisins de leurs droits de propriété et qu'elle ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 12 juillet 2012 ;

ATTENDU que la demande a été affichée le 3 août 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu d'accorder la demande de dérogation mineure no 2012-0048, présentée par monsieur Didier Zaffrezo, pour sa propriété située au chemin Régimbald, étant constituée du lot 35-2-2-3, rang 1, canton de Lussier et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 4731-05-7501 à l'effet de permettre le remplacement du lot précité en vue de la création de deux lots distincts, à savoir :

- a) Le lot projeté 35-2-2-6, rang 1, canton de Lussier, aurait une largeur en façade au chemin Régimbald de 34,63 mètres ;
- b) Le lot projeté 35-2-2-5, rang 1, canton de Lussier, aurait une largeur en façade au chemin Régimbald de 20,84, à laquelle il faut ajouter la largeur en front du lot existant no 36-2-9, la largeur totale en front au chemin Régimbald pour ce terrain serait donc également de 34,63 mètres.

Le tout tel que présenté sur un plan projet de lotissement préparé par monsieur Jean Godon, arpenteur-géomètre, en date du 3 juillet 2012 et portant le no 20745 de ses minutes.

#### 6.2.1 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale : au 319, avenue du Lac

**12-08-303**

ATTENDU la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no 2012-0049, présentée par monsieur Alain Coutu, pour sa propriété située au 319 avenue du Lac, étant constituée du lot 29-22, rang 2, canton de Lussier, identifiée au rôle d'évaluation de la municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 4930-19-5918, à l'effet de permettre la modification d'un balcon situé en façade ;

ATTENDU que cette bâtisse est située dans le noyau villageois et est assujettie à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale lorsqu'un tel changement est projeté ;

ATTENDU le plan et la photographie proposés par le requérant ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 12 juillet 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu d'accorder la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale et d'autoriser le Service d'urbanisme à émettre le permis, le tout tel que présenté par monsieur Alain Coutu, en date du 5 juillet 2012, étant donné que les objectifs et critères fixés pour un plan d'implantation et d'intégration architectural dans le noyau villageois sont rencontrés.

### 6.3 Mandat pour le contrôle des sédiments au chemin du Mont-Jasper

**12-08-304** ATTENDU qu'à la demande du conseil municipal, le Service de l'environnement a procédé à une demande de prix pour des travaux relatifs au contrôle des sédiments au chemin du Mont-Jasper ;

ATTENDU que l'objectif de cet exercice est de s'assurer de ralentir l'érosion du fond et des talus des fossés afin d'arrêter le déversement de sédiments dans les cours d'eau et le lac Archambault ;

ATTENDU la recherche de prix effectuée auprès de quatre entreprises spécialisées dans ce domaine ;

ATTENDU l'analyse des soumissions ainsi que la recommandation du directeur de l'Environnement au sein de son rapport daté du 8 août 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent de mandater l'entreprise Carl Émond Excavation Déneigement Inc. afin de procéder aux travaux relatifs au contrôle des sédiments au chemin du Mont-Jasper pour un montant maximal de 18 400 \$ excluant les taxes, laquelle constitue la plus basse soumission correspondant aux besoins de la Municipalité.

Demande de vote sur la résolution par Normand Legault :

<u>Pour</u>	<u>Contre</u>
Sylvain Sigouin	Luc Drapeau
Paul Laurent	Normand Legault

La résolution est rejetée.

### 7.1 Mandat pour la réalisation d'un plan directeur des parcs

**12-08-305** ATTENDU qu'à la demande du conseil municipal, le Service des loisirs sportifs et culturels a procédé à une demande de prix pour la réalisation d'un plan directeur des parcs ;

ATTENDU que ce nouvel outil permettra notamment d'obtenir l'inventaire, l'évaluation quantitative et qualitative ainsi que l'analyse des fonctionnalités des espaces et des équipements récréatifs, sportifs et communautaires existants, y compris l'identification des sites potentiels de développement ;

ATTENDU la recherche de prix effectuée auprès de deux firmes spécialisées dans ce domaine ;

ATTENDU l'analyse des soumissions ainsi que la recommandation de la directrice des Loisirs sportifs et culturels au sein de son rapport daté du 6 août 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin de mandater la firme IBI-DAA afin de procéder à la réalisation d'un plan directeur des parcs pour un montant de 12 500 \$ excluant les taxes, laquelle constitue la plus basse soumission correspondant aux besoins de la Municipalité.

Demande de vote sur la résolution par Normand Legault :

<u>Pour</u>	<u>Contre</u>
Luc Drapeau	Normand Legault
Sylvain Sigouin	

La résolution est adoptée à la majorité.

#### 7.2 Autorisation de signature et aide financière pour la reconduction d'un protocole entente avec Ultimate XC

**12-08-306** ATTENDU le dépôt du bilan complet de l'événement Ultimate XC tenu pour la première fois sur le territoire de la Municipalité au cours de la saison estivale ;

ATTENDU l'immense succès qu'a obtenu cet événement d'envergure ;

ATTENDU la proposition du groupe Ultimate XC de reconduire l'entente d'une année intervenue avec la Municipalité pour une période de cinq (5) années de manière à consolider l'établissement de cet événement sur le territoire de Saint-Donat ;

ATTENDU la nécessité de signer un protocole afin de définir les rôles et implications de chacun ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu d'autoriser le maire ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, un protocole à intervenir afin de permettre la réalisation de cette activité de sport extérieur par le groupe Ultimate XC, et ce, pour une période de cinq (5) années à raison d'une aide financière de 25 000 \$ par année.

#### 7.3 Demande d'aide financière par Rythmes & Saveurs pour une campagne publicitaire télévisuelle

**12-08-307** ATTENDU l'intention manifestée l'an passé par les organisateurs de cet événement quant à une possible campagne publicitaire télévisuelle pour l'année 2012 ;

ATTENDU la visibilité accrue que cette publicité donnera à la Municipalité de Saint-Donat par le biais des chaînes sur lesquelles elle sera diffusée (RDI, Radio-Canada, ARTV) ;

ATTENDU la proposition publicitaire soumise par les organisateurs de Rythmes & Saveurs ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu de verser de un montant de 6 250 \$ au Festival Rythmes & Saveurs de Saint-Donat de manière à défrayer la moitié des coûts liés à la production ainsi qu'à la diffusion de cette publicité télévisuelle. Est également autorisée la pose d'une affiche annonçant le festival sur le panneau d'accueil situé à l'entrée de la Municipalité, plus précisément sur la route 125 Nord près de la gloriette existante.

#### 8.1 Achat d'un tracteur à gazon

**12-08-308** ATTENDU que la Municipalité de Saint-Donat a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un tracteur à gazon de marque Zero Turn 2012 ;

ATTENDU l'ouverture de soumissions, le 12 juillet 2012 à 10 h ;

ATTENDU l'analyse des soumissions effectuée par le directeur des Parcs et Bâtiments dans son rapport daté du 19 juillet 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu de procéder à l'achat d'un tracteur à gazon de marque Zero Turn 2012 auprès de l'entreprise A. Laporte & Fils Inc. pour un montant de 23 383,33 \$, incluant les taxes, laquelle constitue la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de cet appel d'offres.

#### 8.2 Mandat pour le pavage chemin du Long-de-la-Rivière

**12-08-309** ATTENDU que la Municipalité de Saint-Donat a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le pavage du chemin du Long-de-la-Rivière ;

ATTENDU l'ouverture de soumissions, le 1<sup>er</sup> août 2012 à 10 h ;

ATTENDU l'analyse des soumissions effectuée par le directeur des Travaux publics ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu de rejeter les soumissions reçues dans le cadre de cet appel d'offres afin d'inclure ce mandat dans un prochain appel d'offres public qui sera lancé incessamment.

#### 8.3 Mandat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection des réseaux d'égout et d'aqueduc sur la route 329 entre le chemin d'Unimin et la route 125

**12-08-310** ATTENDU que la Municipalité de Saint-Donat a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection des réseaux d'égout et d'aqueduc sur la route 329 entre le chemin d'Unimin et la route 125 ;

ATTENDU l'ouverture de soumissions, le 9 juillet 2012 à 10 h ;

ATTENDU l'analyse des soumissions reçues par le comité de sélection le 9 août dernier ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu d'octroyer le mandat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection des réseaux d'égout et d'aqueduc sur la route 329 entre le chemin d'Unimin et la route 125 aux Consultants S.M. inc. pour un montant de 16 096,50 \$, incluant les taxes, laquelle constitue la plus basse soumission conforme ayant reçue la meilleure cote dans le cadre de cet appel d'offres.

#### 8.4 Modification de la signalisation pour la vitesse et ajout de dos d'âne sur le chemin de la Baie de l'Ours Nord

**12-08-311** ATTENDU la pétition déposée par des citoyens de ce secteur relativement à la vitesse excessive sur ce chemin suivant le pavage effectué cet été ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'apporter certains correctifs et ajouts au niveau notamment de la signalisation afin de rendre ce secteur davantage sécuritaire ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu de procéder aux interventions suivantes sur la chemin de la Baie de l'Ours Nord :

- Réduction de la vitesse maximale autorisée de 50 à 40 km/h ;
- Ajout d'un panneau d'arrêt au coin de la rue Rachel ;
- Installation d'un dos d'âne après l'entrée du Camp St-Donat ;
- Installation d'un dos d'âne amovible situé entre les numéros civiques 130 et 134, chemin de la Baie de l'Ours Nord ;
- Dégagement de tous les panneaux de signalisation routière du secteur (Lac Tire, Baie de l'Ours) afin de les rendre plus visibles à partir d'une distance raisonnable.

#### 9.1 Invitation au tournoi de golf de la Fabrique de Saint-Donat

**12-08-312** ATTENDU l'invitation de la Fabrique de Saint-Donat datée du 10 juillet 2012 relativement à la troisième édition de leur tournoi de golf ;

ATTENDU que la mission de ce tournoi est, bien entendu, d'amasser des fonds pour aider la Fabrique de Saint-Donat notamment à rencontrer ses obligations financières pour l'entretien de l'église ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement que la Municipalité s'inscrive audit tournoi, lequel se tiendra le 12 septembre 2012 en procédant à l'achat d'un quatuor pour un montant de 460 \$.

9.2 Demande d'aide financière de la Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Laurentides – Vélo de la réussite

**Point retiré.**

9.3 Demande d'aide financière du Centre de pédiatrie sociale Matawinie Ouest

**12-08-313**

ATTENDU la demande d'aide financière adressée par le Centre de pédiatrie sociale Matawinie Ouest dans le cadre de l'organisation d'une activité de levée de fonds soit une soirée Casino qui aura lieu en octobre prochain ;

ATTENDU que l'ouverture de ce centre de pédiatrie sociale en communauté est innovée par le Dr Gilles Julien et son intervention se situera à la rencontre des disciplines de la santé, des sciences sociales et du droit dans un seul but : le mieux-être de l'enfant et son développement global en lien constant avec son milieu ;

ATTENDU que ce projet verra officiellement le jour dans la Matawinie à l'automne prochain et desservira notamment notre municipalité ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu de verser un montant de 250 \$ au Centre de pédiatrie sociale Matawinie Ouest afin de les soutenir pour l'organisation d'une levée de fonds de type Casino en octobre prochain de manière à commanditer une table de jeux lors de cette soirée.

9.4 Demande de don par les Filles d'Isabelle – bercethon 2012

**12-08-314**

ATTENDU la demande de don adressée par les Filles d'Isabelle de Saint-Donat dans le cadre de leur bercethon annuel qui se tiendra cette année le 1<sup>er</sup> septembre prochain au cours du Festival Rythmes & Saveurs ;

ATTENDU que cette levée de fonds permet de poursuivre leurs actions auprès des citoyens de St-Donat, qui ont besoin leur notre aide, de leur support ou de leur écoute ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu de verser un montant de 200 \$ aux Filles d'Isabelle de Saint-Donat afin de les supporter pour l'organisation de leur bercethon annuel qui aura lieu le 1<sup>er</sup> septembre prochain.

9.5 Autorisation de signature pour la modification du protocole d'entente avec l'Association des Résidents de la Région du Lac Croche

**12-08-315**

ATTENDU les demandes adressées par cette association relativement au protocole d'entente intervenu en septembre 2010 principalement afin d'en actualiser le texte compte tenu des changements apportés sur la propriété du 916, chemin Saint-Guillaume ;

ATTENDU que certaines dispositions concernant la couverture d'assurance obligatoire des membres du conseil d'administration de tout organisme sans but lucratif ;

ATTENDU les rencontres tenues entre les parties à cet égard ;

ATTENDU les recommandations du directeur général au sein de son rapport daté du 14 août 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu d'autoriser le maire ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Donat, le protocole d'entente modifié à intervenir entre la Municipalité et l'Association des Résidents de la Région du Lac Croche.

## 10. Période d'information

10.1 Correspondance diverse

10.2 Mise à jour de l'information du projet sur le site de l'ancien Provigo

10.3 Camp Kennebec - suivi

## 11. Période de questions

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Vérifications à faire sur le lac Ouareau – présence d'algues
- Règlement relatif à l'entreposage de roulettes
- Projet de pavage du chemin Provost
- Demande d'une piste cyclable sur la route 125 Nord
- Projet de résidence pour personnes âgées – promoteur privé et Office municipal d'habitation
- Tableau de la dette à long terme sur le site Internet de la Municipalité
- Règlement sur le bruit – problématique avec un commerce
- Complément d'information – coût d'opération du 440, rue Principale
- Mandat pour le contrôle des sédiments au chemin du Mont-Jasper

## 12. Fermeture de la séance

**12-08-316** Il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu que la présente séance soit et est levée. Il est alors 21 h.

---

Michel Séguin  
Secrétaire-trésorier et  
directeur général

---

Richard Bénéard  
Maire